



Rapport de la réunion

1. Le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'Accord de l'OMS sur les pandémies (le « Groupe de travail intergouvernemental ») a tenu sa huitième réunion du 14 au 18 septembre 2026 sous la coprésidence de M. l'Ambassadeur Tovar da Silva Nunes (Brésil), avec comme Vice-Présidents : M. l'Ambassadeur Vuyile Dlamini (Royaume d'Eswatini), le D^r Viroj Tangcharoensathien (Royaume de Thaïlande) et le D^r Ahmed Bin Salem Al Mandhari (Sultanat d'Oman), qui a été élu lors de la séance.
2. Après l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail, les cofacilitateurs de l'Espagne, du Mexique, de la Norvège et de la République-Unie de Tanzanie ont rendu compte des résultats des réunions informelles qui se sont tenues durant la période intersessions, portant sur les discussions axées sur l'étendue des agents pathogènes à potentiel pandémique et sur l'architecture conceptuelle. Les participantes et participants ont remercié les cofacilitateurs pour leur travail constructif.
3. Les débats sur les points 1 (Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail) ; 5 (Rapport de la réunion) et 6 (Clôture de la session) de l'ordre du jour ont été diffusés sur le Web avec la participation des parties prenantes concernées. Les discussions sur les points 2 (Projet de texte de l'annexe PABS) ; 3 (Propositions des États Membres concernant les entités à inscrire à l'annexe D et/ou à l'annexe E du document A/IGWG/4/3 Rev.1 et 4 (Prochaines étapes) de l'ordre du jour se sont tenues à huis clos avec la participation des membres du Groupe de travail intergouvernemental (à savoir les États Membres, les Membres associés et les organisations d'intégration économique régionale, le cas échéant) et des délégations observatrices de la Palestine et du Saint-Siège. Les parties prenantes concernées (annexes A à E) ont été invitées à participer à des séances spéciales, où elles ont obtenu des informations actualisées sur les progrès accomplis et ont mené des discussions ciblées. Il a été convenu que les futures séances spéciales avec les parties prenantes concernées continueraient d'être conçues de manière à favoriser un dialogue actif et un échange de points de vue entre les membres du Groupe de travail intergouvernemental et les parties prenantes concernées.
4. Concernant le point 2 de l'ordre du jour (Projet de texte de l'annexe PABS), la réunion a poursuivi les négociations sur certaines dispositions du projet d'annexe, à savoir : section II, « Mise en œuvre du Système PABS », en se concentrant sur la sous-section B. « Accès au matériel et aux données de séquençage PABS » ; section I, « Champ d'application, objectifs et termes employés », en se concentrant sur la sous-section B. « Termes employés » ; et section III, « Gouvernance et examen du Système PABS », en se concentrant sur la sous-section A. « Gouvernance ». Les discussions visant à faciliter la convergence sur ces points se poursuivront.

5. Le Groupe de travail intergouvernemental a ensuite examiné le calendrier proposé pour les réunions informelles d'octobre (lesquelles devaient, conformément au calendrier adopté par le Groupe lors de sa septième réunion, se tenir du 5 au 9 octobre 2026, en amont de la neuvième réunion prévue du 2 au 13 novembre 2026) et a convenu que ce calendrier serait communiqué à tous les membres du Groupe avant la tenue des réunions informelles. Il a en outre été convenu que les réunions informelles seraient organisées par le Bureau et, le cas échéant, animées par des cofacilitateurs, et qu'elles seraient structurées de manière à favoriser une compréhension propice à la convergence, dans le but d'élaborer des projets de texte de propositions qui seront examinés à la neuvième réunion du Groupe de travail intergouvernemental. Dans le cadre des réunions informelles, une séance supplémentaire serait consacrée à une discussion avec les laboratoires, le Secrétariat devant fournir des précisions à ce sujet. En amont des réunions informelles, le Secrétariat a été prié d'élaborer des projets de documents de discussion sur le réseau de laboratoires coordonné par l'OMS et des approches concernant d'éventuelles bases de données de séquençage reconnues aux fins du Système PABS de l'OMS, afin qu'ils soient distribués au plus tard le 25 septembre 2026.

6. Concernant le point 3 de l'ordre du jour (Propositions des États Membres concernant les entités à inscrire à l'annexe D et/ou l'annexe E du document A/IGWG/4/3 Rev.1), le Groupe de travail intergouvernemental a approuvé une proposition d'un État Membre tendant à ce qu'une autre partie prenante concernée soit inscrite à l'annexe E du document A/IGWG/4/3 Rev.1, étant entendu que ce document demeurerait évolutif.

7. Le Groupe de travail intergouvernemental a adopté son rapport, puis le coprésident a clos la réunion.
